

*a été établi en 1913 par la Conférence des Ambassadeurs de Londres;*

*Considérant, d'autre part, que les frontières méridionales de l'Albania ont été fixées sur le terrain par la Commission de délimitation qui a rédigé le Protocole final de ses travaux à Florence, le 17 décembre 1913, et que la Commission de délimitation des frontières Nord et Est a dû interrompre ses travaux en 1914 à cause des hostilités.*

*Décident:*

*I. — Les Gouvernements signataires de la présente décision reconnaissent le Gouvernement de l'Albanie, constituée en Etat souverain et indépendant (2).*

---

(2) Non è inutile ricordare che l'Assemblea della Società delle Nazioni aveva emesso nella seduta del 4 ottobre la seguente risoluzione :

« L'Assemblée, ayant pris en considération l'appel de l'Albanie à l'Assemblée, daté du 20 juin 1921, et la décision du Conseil du 2 septembre 1921 de renvoyer à l'Assemblée la question relative aux plaintes de l'Albanie contre l'Etat serbe-croate-slovène.

Reconnaissant la souveraineté et l'indépendance de l'Albanie, comme établies par son admission à la Société des Nations.

Prenant act du fait que l'Etat serbe-croate-slovène et la Grèce ont reconnu les principales Puissances alliées et associées comme étant l'organe compétent pour statuer sur les frontières de l'Albanie.

Apprenant que le principales Puissances al-